

Secrétariat général  
Décision n°2012-02

**LE PRÉSIDENT  
DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC  
DE COOPERATION SCIENTIFIQUE (EPCS) CAMPUS CONDORCET**



Dix partenaires pour  
un pôle international de  
recherche et de formation  
en sciences humaines  
et sociales.

- Vu les statuts de l'EPCS (art. 7) ;  
Vu le règlement intérieur de l'EPCS (art. 3) ;  
Vu la circulaire n°2 du 30 novembre 2012 du Président de l'EPCS fixant le calendrier des élections des membres élus du conseil d'administration de l'EPCS ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>**

En vue du scrutin du 15 janvier 2013 pour l'élection des membres élus du conseil d'administration de l'EPCS représentant, d'une part, les enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs et, d'autre part, les personnels ingénieurs, administratifs et techniques ou de bibliothèques, il est créé un bureau de vote pour chacun de ces deux collèges concernés par le scrutin. Ce bureau sera installé salle 640/641 du CNRS / Réseau Asie-Imasie, « Le France », 6<sup>e</sup> étage-A, 190 avenue de France, 75013 Paris. Il sera ainsi composé :

• Collège des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs

Président : M. David Bérinque, directeur général de l'EPCS  
Assesseurs : M. Yves Beauvois, secrétaire général (EPCS)  
Mme Fathia Salim, assistante de direction (EPCS)  
M. Gabriel Ballif, chef du service juridique de l'EHESS.

• Collège des personnels ingénieurs, administratifs et techniques ou de bibliothèques

Président : M. David Bérinque, directeur général de l'EPCS  
Assesseurs : M. Yves Beauvois, secrétaire général (EPCS)  
Mme Fathia Salim, assistante de direction (EPCS)  
M. Gabriel Ballif, chef du service juridique de l'EHESS

- CNRS** Centre national de la recherche scientifique  
**EHESS** École des hautes études en sciences sociales  
**ENC** École nationale des chartes  
**EPHE** École pratique des hautes études  
**FMSH** Fondation maison des sciences de l'homme  
**INED** Institut national d'études démographiques  
Université  
**Paris 1** Panthéon-Sorbonne  
Université  
**Paris 3** Sorbonne Nouvelle  
Université  
**Paris 8** Vincennes – Saint-Denis  
Université  
**Paris 13** Nord

**Art. 2**

Les bureaux de vote créés à l'art. 1<sup>er</sup> ont pour mission de recueillir les suffrages des électeurs, de déterminer le nombre de votants, et de procéder au dépouillement des votes prévus le 15 janvier 2013 (enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs/ personnels ingénieurs, administratifs et techniques ou de bibliothèques).

Fait à Paris, le 18 décembre 2012

Jean-Claude Waquet

Président de l'EPCS *Campus Condorcet*